

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu la délibération n°2024-38 de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 mars 2024, portant sur la délégation de compétences au Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Patrick DUCROCQ, Membre Titulaire de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer la convention cadre relative au contrat de ville intercommunal 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » avec la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 17 mai 2024

Philippe HOURDAIN
Président

